

JARDINS DU MONDE EN MOUVEMENT

APPEL A CANDIDATURES

7^e ÉDITION – 2024

Depuis le Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, la culture est devenue le 4^e pilier du développement durable, aux côtés des dimensions sociales, économiques et environnementales. Facteur de paix, de diversité et de cohésion sociale, la culture joue aussi un rôle essentiel de sensibilisation et de transmission de valeurs.

La Cité internationale universitaire de Paris, qui accueille des étudiants et chercheurs du monde entier dans un environnement multiculturel, fait le choix de la création contemporaine pour accompagner son projet de développement durable.

Ignorant les frontières, la Cité internationale fait figure d'exception territoriale. Ses 43 maisons, érigées dans un parc paysager, arborent les couleurs de la diversité du monde. Ses 12 000 résidents, qui composent une mosaïque de 150 nationalités, se côtoient dans un univers de brassage culturel, mettant à profit leur séjour pour vivre de nouvelles expériences et créer des liens durables. Un tel environnement est propice à la création, au renouvellement des regards, à l'émergence de valeurs de solidarité et à la construction de sens.

Avec le soutien du mécénat de la Caisse des Dépôts, la Cité internationale, qui opère sa mutation urbaine, paysagère et architecturale, offre aux professionnels et jeunes talents l'opportunité de sortir du format habituel de la maîtrise d'œuvre pour s'approprier un espace paysager, le doter d'un projet créatif, engagé et éphémère.

LE PROJET

Créations paysagères avec une dimension végétale sur le thème de la valorisation du patrimoine culturel architectural et paysager impliquant les enjeux de développement durable.

Ces créations éphémères in situ devront dialoguer avec les architectures ou les jardins de la Cité internationale en s'intégrant harmonieusement dans leur environnement. Elles devront témoigner de l'histoire culturelle du lieu, en mettant l'accent sur une dimension matérielle ou immatérielle de cette histoire. Elles devront également proposer au moins une dimension du développement durable : matériaux biosourcés, récupération des eaux pluviales, niches écologiques, partage des ressources, comportements écoresponsables, etc.

Les candidats ont la possibilité d'élaborer leur projet :

- dans le jardin de leur choix parmi les jardins des différentes maisons de la Cité internationale, listés dans le dossier mis à disposition des participants, dans la mesure où les jardins sont accessibles au public, c'est-à-dire **non clôturés**. Les espaces verts aux abords immédiats des maisons ou entre les maisons peuvent accueillir un projet s'ils ne font pas partie des zones exclues du projet.

- dans le parc, excepté dans les zones hachurées en rouge sur le plan en annexe.

La **cour d'honneur**, située à l'entrée de la Cité internationale, au 17 boulevard Jourdan, ainsi que la **grande pelouse**, localisée au sud de la Maison internationale, ne pourront accueillir aucun projet.

OBJECTIFS

La Cité internationale porte un projet humaniste destiné à promouvoir la paix par le rapprochement des jeunes talents du monde entier en un même lieu. Ses valeurs universelles se sont matérialisées dans la pierre, avec ses architectures d'auteur aux influences variées.

L'objectif du projet « Jardins du monde en mouvement » est de sensibiliser le public de la Cité internationale à la richesse patrimoniale du site, au dialogue que l'architecture entretient avec le paysage et à la dimension écologique de son parc, dans un contexte international de création. Les 43 maisons de la Cité internationale témoignent des principaux courants stylistiques en vogue aux XX^e et XXI^e siècles, du régionalisme de la Fondation Deutsch de la Meurthe (Lucien Bechmann, 1925) aux nouvelles créations contemporaines, en passant par les styles nationaux des maisons de pays. Les architectes ont également conçu des jardins qui s'intègrent à leur projet d'ensemble.

Le public sera amené à appréhender les œuvres dans ce contexte d'échanges culturels, de dialogue entre l'architecture et le paysage, tout en étant sensibilisé aux enjeux de développement durable.

LE PUBLIC

L'exposition s'adresse à tous les publics, aux 12 000 résidents, aux usagers du site ainsi qu'aux visiteurs.

Le public bénéficiera :

- de panneaux d'information sur les grilles de l'entrée de la Cité internationale ;
- de panneaux d'information à proximité de chaque œuvre ;
- de parcours de découverte : 1 visite programmée notamment lors d'évènements ciblés : Rendez-vous aux jardins, Jardins ouverts en Île-de-France, Journées du patrimoine, Fête des jardins ;
- d'un flyer mentionnant les œuvres à travers un parcours libre ;
- d'une vidéo avec les interviews des créateurs ;
- d'un reportage photo ;
- d'une rencontre organisée avec les créateurs, qui présenteront leur œuvre à l'occasion de l'inauguration du festival.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La sélection des candidats se fera sur la cohérence et l'originalité du propos artistique, sur la qualité paysagère de l'œuvre, sur la prise en compte des missions et valeurs portées par la Cité internationale, sur l'insertion harmonieuse de l'œuvre dans son environnement, sur la pertinence du dialogue avec le patrimoine bâti et/ou paysager, sur la teneur de son message en matière de développement durable et sur sa faisabilité technique.

5 projets seront sélectionnés par un jury composé de professionnels du monde de la culture et du paysage, de représentants du mécénat de la Caisse des dépôts et de représentants de la Cité internationale.

Les candidats sélectionnés seront conviés à participer à une visite technique sur site fin janvier 2024 visant à lever toutes les questions liées à l'installation de leurs œuvres.

Les lieux d'exposition définitifs sont attribués après la visite technique qui aura lieu en **janvier 2024**.

Les candidats retenus s'engagent à installer leurs œuvres pour le **25 avril 2024**.

Un espace de travail sera mis à disposition des participants pour leurs créations à compter du **15 mars 2024**.

Des ateliers de création seront ouverts aux résidents de la Cité internationale afin d'impulser une dynamique collective de projet.

Une convention, signée par la Cité internationale et le lauréat ou l'équipe lauréate, régira les modalités relatives à l'exécution du projet ainsi que ses conditions de financement telles qu'exposées ci-dessous.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Une bourse d'un montant de 8 000 € sera attribuée à chaque participant sélectionné. Le montant n'est pas modifiable, que la candidature soit individuelle ou collective.

La bourse versée comprend :

- les honoraires pour la création de l'œuvre ;
- le règlement par le créateur des cotisations sociales et fiscales relatives à ces honoraires ;
- la réalisation de l'œuvre : la création, l'achat, le transport et le travail des matériaux. Les créateurs sont tenus d'apporter l'outillage et les matériaux nécessaires à leur travail, et doivent être autonomes dans leur installation ;
- les déplacements du créateur ;
- la restauration et l'hébergement du créateur lors de l'installation de l'œuvre ;
- la présence obligatoire du créateur à la visite technique, le jour du tournage ainsi qu'au vernissage ;
- la réalisation d'un texte explicatif et de présentation de son œuvre et de sa démarche artistique, accompagné d'un visuel ;
- la mise en place par le créateur de moyens, consignes ou pièces et matériaux de rechange, pour assurer la maintenance de l'œuvre selon des procédures simples pendant la durée de l'évènement (exception faite des événements imprévisibles et dégradations du fait de tiers). L'assistance des services techniques de la Cité internationale ne pourra être envisageable que de manière ponctuelle et prévue lors de la visite technique ;
- le contrôle de sécurité effectué par un prestataire habilité si les caractéristiques de l'œuvre nécessitent une validation technique (envoi d'un dossier technique et visite de contrôle sur site). Les frais du contrôle technique sont de 650 € HT par projet.
- la bourse comprend également la cession à la CiuP des droits de propriété intellectuelle sur l'œuvre.

DOSSIER MIS À DISPOSITION DES PARTICIPANTS

Ce dossier est téléchargeable sur le site Internet de la Cité internationale : www.ciup.fr. Il comprend :

- un plan général de la Cité internationale au format PDF
- un plan des plantations d'arbres (à prendre impérativement en compte)
- la liste des jardins de maison pouvant accueillir un projet de création
- un texte de présentation de la Cité internationale et de son patrimoine
- un lien vers le site présentant les maisons de la Cité internationale : <http://www.ciup.fr/accueil/decouvrir/>

CONDITIONS DE RÉALISATION ET PRÉ-REQUIS

L'intégration de chaque œuvre doit tenir compte de l'échelle du territoire et de la spécificité du lieu d'installation, notamment de l'architecture toute proche. La relation de l'œuvre à son environnement est déterminante dans la sélection des projets.

Sa durée de vie doit pouvoir être de 6 mois, à compter de l'installation de l'œuvre. L'arrosage est pris en charge par la Cité internationale.

Le créateur visera à tenir compte du climat et des contraintes liées au terrain et s'engage à tout mettre en œuvre pour que les réalisations résistent aux intempéries. Le site est accessible par le public de 7h à 22h. Un service de sécurité est présent sur le site, sans pour autant pouvoir anticiper tout acte de dégradation. Un principe de sécurité et de respect de l'environnement s'applique : l'œuvre ne devra pas mettre le public en danger. Un cordon de sécurité et/ou un cartel peuvent être demandés si la nature de l'œuvre l'exige.

L'installation, la présence et le démontage de l'œuvre ne doivent pas entraîner de pollution ou de dommages écologiques sur le site. Enfin, l'œuvre ne doit en aucun cas impacter le fonctionnement des maisons.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel d'offre s'adresse aux architectes, urbanistes, paysagistes et artistes qui doivent justifier d'un diplôme dans l'une de ces filières ou d'une inscription dans un établissement dispensant l'une de ces formations. Les jeunes talents, sans expérience professionnelle, sont encouragés à participer. Les étudiants et chercheurs bénéficieront d'un accompagnement spécifique en regard de leur statut. Le candidat peut associer d'autres professionnels à son projet tels qu'horticulteurs, scénographes, etc., sans que cette liste soit limitative.

Chaque participant, individuel ou collectif, doit disposer d'un statut juridique et d'une **attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle** couvrant les dommages qui pourraient être causés dans le cadre de la réalisation du projet avec mention des montants garantis. **Les étudiants et chercheurs doivent disposer d'une attestation d'assurance responsabilité civile.**

Les participants sont invités à déposer un dossier de candidature en français ou en anglais avant le **1er janvier 2024 à minuit**, exclusivement par mail.

Éléments du dossier à fournir :

- une courte biographie de **800 signes maximum** (espaces inclus) avec photo du candidat ;
- un CV d'une page maximum ;

- des visuels des projets réalisés avec titre du projet, date et mention du lieu (10 max) ;
- des dessins du projet proposé (plan de situation, plans de détails, coupes, élévations, croquis, perspectives d'intégration dans le site, ...) permettant au jury d'appréhender les caractéristiques du projet, ses dimensions, sa ou ses matières, et son insertion dans le site ;
- une note d'intention répondant à l'appel à projet de **1 000 signes maximum** ; cette note d'intention doit indiquer clairement quel est le sens du projet : propos artistique en lien avec la valorisation culturelle du patrimoine et sa dimension de développement durable.
- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle pour les candidats exerçant dans le cadre d'une structure (en association ou en société).
- Attestation d'assurance responsabilité civile pour les étudiants et chercheurs.

Aucun dossier transmis par courrier ou incomplet ne sera instruit.

En cas de dossier déposé par un collectif, chaque membre doit déposer une biographie, un court CV, des visuels de projets réalisés à titre individuel ou à titre collectif le cas échéant, la note d'intention étant commune au collectif. Dans ce cas précis, le collectif doit avoir un **statut juridique**, une **adresse propre** et une **assurance professionnelle**.

Le jury de sélection se réunira dans un délai de 15 jours après la clôture des inscriptions. Ses décisions seront communiquées aux participants par mail **fin janvier 2024**. Les décisions du jury seront sans appel. Les candidats seront informés par mail de la décision du jury relative à leur projet.

Les lauréats des éditions précédentes ne sont pas autorisés à candidater pour cette édition 2024.

CONDITIONS D'EXPOSITION

Dates : du 25 avril au 3 novembre 2024 inclus

Vernissage : jeudi 25 avril 2024

La Cité internationale prend en charge :

- le vernissage
- la signalétique
- la communication
- L'arrosage

Une convention détaillée est signée avec les candidats retenus.

CONTACT

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Pascale Dejean, responsable de la valorisation du patrimoine.

T : 01 40 78 50 05 | pascale.dejean@ciup.fr

Dossier à expédier avant le **1er janvier 2024 à minuit** à :
Pascale Dejean, responsable de la valorisation du patrimoine.
pascale.dejean@ciup.fr

LISTE DES PIÈCES À CONSULTER

- Un texte de présentation de la Cité internationale et de son patrimoine
- Un plan général de la Cité internationale
- Un plan des plantations
- Un plan avec les zones exclues du projet
- La liste des jardins de maison pouvant accueillir un projet de création